

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 15 (1985)
Heft: 4

Artikel: Genève : nouvel espace loisirs-rencontres en 1986
Autor: O.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vront se poser pour chacune des années civiles suivantes jusqu'à 65 ans.

Cas N° 2:

il prend sa retraite le 31 mars

Critère a): a-t-il payé Fr. 250.— de cotisation sur son salaire? Oui, trois fois Fr. 250.—, soit Fr. 750.—.

Critère b): a-t-il exercé une activité pendant neuf mois à au moins 50%? Non, par conséquent, il faut examiner si la cotisation payée sur son revenu du travail a atteint le montant-limite.

Fortune déterminante:

Retraite:

Fr. 18 000.— $\times$ 30 = Fr. 540 000.—

Fortune effective Fr. 10 000.—

Fortune

déterminante Fr. 550 000.—

Le tableau ci-dessus fixe que, pour une fortune déterminante de Fr. 550 000.— le montant-limite est de Fr. 450.—.

Comme l'assuré a payé une cotisation de Fr. 750.— sur son salaire de trois mois, il n'aura donc pas de cotisation à payer dès le 1er avril, comme PSA, pour cette année. Mais, les mêmes questions devront se poser pour chacune des années civiles suivantes jusqu'à 65 ans.

Cas N° 3:

il prend sa retraite le 31 janvier

Critère a): a-t-il payé Fr. 250.— de cotisation sur son salaire? Oui.

Critère b): a-t-il exercé une activité pendant neuf mois à au moins 50%? Non. La cotisation payée sur le salaire a-t-elle atteint le montant-limite de Fr. 450.—? Non. Par conséquent, il devra payer une cotisation en qualité de PSA.

Selon la table de cotisations pour les non-actifs, cette cotisation est de Fr. 1 000.— par année pour une fortune déterminante de Fr. 550 000.—. Mais, l'assuré pourra demander à la caisse AVS, en présentant son décompte de salaire de janvier, de déduire de ces Fr. 1 000.— le montant de Fr. 250.— représentant la cotisation payée sur le salaire.

f) Remarque importante

Il appartient aux personnes qui prennent leur retraite avant 62/65 ans ou aux femmes divorcées de se préoccuper de leur situation et de s'annoncer à l'agence communale AVS de leur lieu de domicile. Rappelons que toute lacune de cotisations entraîne une réduction de la future rente AVS ou AI.

G. M.

Nouvel espace loisirs-rencontres en 1986



Depuis 10 ans, la propriété de l'Hospice général située à la Chapelle-sur-Carouge est le cadre très approprié d'activités de loisirs proposées à la population âgée du canton. Un projet d'agrandissement de locaux, dont l'étude est à bout touchant, va permettre à l'avenir de diversifier les activités et de toucher un plus large public.

Les activités

Une commission composée de personnes âgées veille au bon déroulement quotidien des activités. La Fédération des clubs d'âinés du canton de Genève prend part à cette commission depuis de nombreuses années, en raison de la fréquentation assidue de ses membres.

En hiver, il s'agit essentiellement d'artisanat, donc d'ateliers qui se tiennent le plus souvent à l'intérieur, au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Complétés par un salon de soins esthétiques, ces ateliers ont souvent été évoqués dans ces colonnes. Une animatrice de l'Hospice général en constitue, avec un groupe de bénévoles, la cheville ouvrière.

L'été, toute une gamme d'activités créatives extérieures s'ajoutent aux précédentes: repas réunissant les clubs autour d'une broche en plein air, loisirs de groupes ou farniente sous les ombrages de la propriété selon le goût de chacun. Alors intervient, pour l'organisation de rencontres, fêtes et animations spécifiques, le Centre artisanal et de détente (CAD) de l'Hospice général, soit une équipe d'animateurs qui se trouvent sur place.

Les projets

Le programme détente-crétativité prenant de l'ampleur au fil des ans, les intéressés se faisant de plus en plus nombreux, la place vint à manquer à l'intérieur en certaines occasions. Un projet d'agrandissement se dessina. Les travaux qui débiteront en septembre prochain consisteront à édifier, à proximité du bâtiment principal, un ensemble conçu pour répondre à une

demande très précise tout en s'harmonisant parfaitement, du point de vue architectural, à l'environnement immédiat et aux structures préexistantes, en particulier au style de construction de la «maison mère». Les plans, dus à un architecte carougeois, ont été tout récemment présentés à la Fédération des clubs d'âinés par le directeur de l'Hospice général, M. Guy Perrot.

Le nouveau bâtiment

Le futur complexe, qui prend appui sur une vieille grange très adroitement intégrée à l'ensemble, comprend: un grand espace polyvalent (7 m $\times$ 11 m) pouvant s'agrandir encore à l'occasion en s'ouvrant sur une seconde pièce; un foyer; une salle de rencontres avec bar; des lavoirs et sanitaires, le tout de plain-pied pour en faciliter l'accès au maximum. A l'est, un terre-plein en dur rendra aisées les allées et venues avec la maison voisine. A l'ouest, le plan d'ensemble, grosso modo cruciforme, prévoit un décrochement délimitant une terrasse dans l'angle le plus ensoleillé (voir perspective). De plus, un jardin d'hiver apportera à ces lieux un attrait supplémentaire sous la forme d'une serre, accolée à la salle de rencontres, qui permettra la culture de fleurs en toute saison.

Une étude très poussée des espaces, volumes et éclairages, devrait donner à ces locaux un aspect particulièrement chaud et accueillant à l'intérieur, de grandes baies vitrées permettant par ailleurs de profiter au maximum d'une vue traversante sur le jardin.

L'avenir

Il est prévu que ce bâtiment puisse être ouvert aux activités des âinés pour la saison d'été 86. Actuellement, sont en préparation une convention d'utilisation de la propriété qui sera signée entre la Fédération des clubs d'âinés et l'Hospice général, définissant les responsabilités de chacun en la matière, ainsi que la création d'une commission de gestion responsable de l'animation sur place.

O. B.